# Fraudes, usurpations d'identité, démarchages abusifs : professionnels de santé, ce qui doit vous alerter

De plus en plus de professionnels de santé nous signalent des comportements douteux visant à leur soutirer leurs données personnelles, prendre la main sur leur compte, les inscrire le cas échéant à une ou des actions de DPC qu'ils n'ont pas choisi etc.

Grâce à certains professionnels et à d'anciens commerciaux qui nous ont communiqué des éléments très concrets de manipulation par téléphone, **nous vous révélons leurs pratiques.**

## Qui sont-ils ? Ne vous méprenez pas !

Ces commerciaux se présentent :

- Soit au nom de l'agence du DPC, de la HAS (Haute Autorité de Santé), de votre ordre professionnel ou de l'ARS **=> il s'agit d'une USURPATION D'IDENTITE car aucun d'entre eux ne vous contacte par téléphone**
- Soit en inventant une structure : « Centre de suivi du DPC » ou « Cabinet d'accompagnement des professionnels de santé (CAPS) ou encore le CACM « Cabinet d'Accompagnement du Corps Médical » ;
- Soit en qualité « d'intermédiaire entre les organismes de formation et les professionnels de santé »

⚠ **CES STRUCTURES SONT FAUSSES, N'EXISTENT PAS, NE SONT MANDATÉES PAR PERSONNE ET N'ONT AUCUNE LÉGITIMITÉ.**

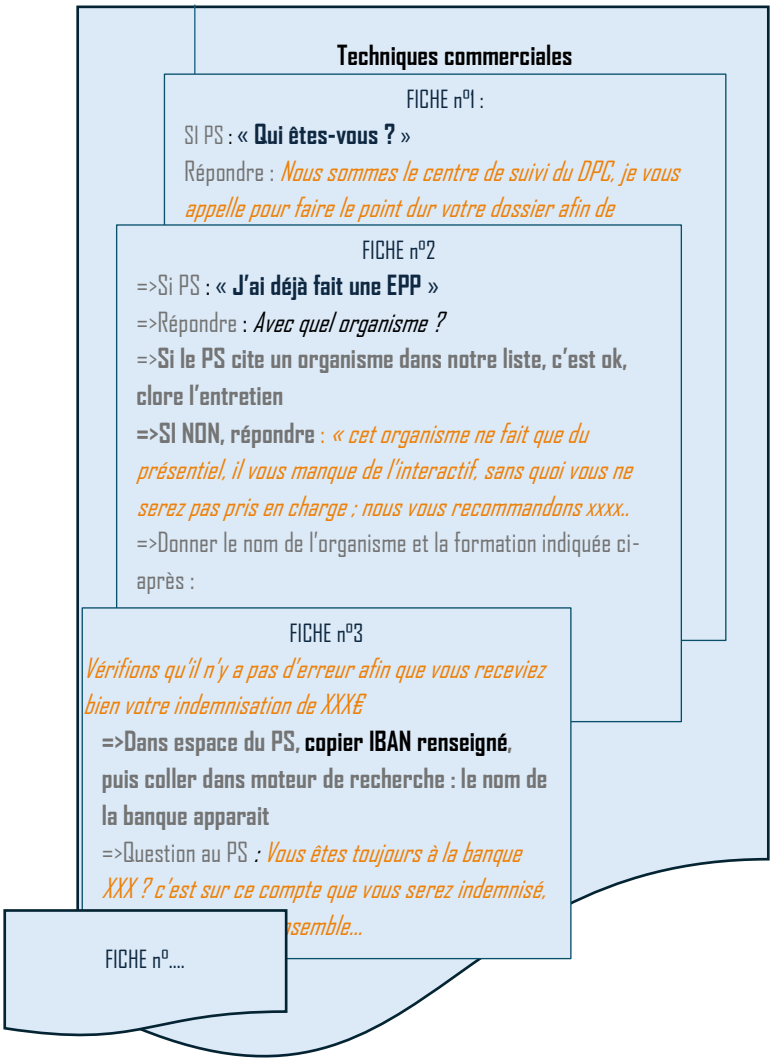
## Quel sont leurs points d'accroche sur lesquels vous devez être vigilant ?

- *« Votre dossier/ indemnité est bloqué(e) »*
- *« La HAS nous a demandé de revoir avec vous vos évaluations des pratiques professionnelles »*
- *Votre dossier n'est pas à jour et l'ANDPC a bloqué votre prise en charge*
- *« Vous n'avez pas terminé votre obligation de DPC, vous allez être sanctionné, nous allons vous aider à vous mettre en conformité / à jour »*
- *« En cas de manquement à votre obligation, vous risquez une interdiction temporaire d'exercer et/ou d'une amende pouvant aller jusqu'à 3000€ »*
- *« Nous allons vous accompagner sur le remplissage de vos audits, (ou de vos QCM), ça prendra 5 mn »*
- *Vous allez perdre votre indemnisation » si nous ne mettons pas ensemble à jour votre dossier*
- *L'ANDPC est en cours de démantèlement et 2026 sera très probablement la dernière année où les professionnels de santé seront indemnisés, plus tôt vous réservez, plus tôt votre indemnité sera sécurisée.*

⚠ **TOUS CES ARGUMENTS SONT FAUX ET NE VISENT QU'A VOUS INQUIÉTER POUR QUE VOUS LEUR DONNIEZ LA MAIN.**

# Fraudes, usurpations d'identité, démarchages abusifs : professionnels de santé, ce qui doit vous alerter

## La bascule vers vos données professionnelles : attention danger !




- *« Le numéro sur lequel je vous appelle est bien votre mobile personnel ? ; sinon quel votre numéro personnel ? »*
- *« Je vois que votre compte est bloqué, il faut réinitialiser votre mot de passe, nous allons le faire ensemble »*
- *« Je sais que vous être très occupé, je peux vous faire gagner du temps en faisant l'inscription à votre place, pour cela j'ai besoin de votre identifiant et de votre mot de passe » ;*
- *Pour vous indemniser, j'ai besoin que vous me confirmiez votre banque : c'est bien sur l'IBAN commençant par XXX que nous verserons l'indemnité ?*

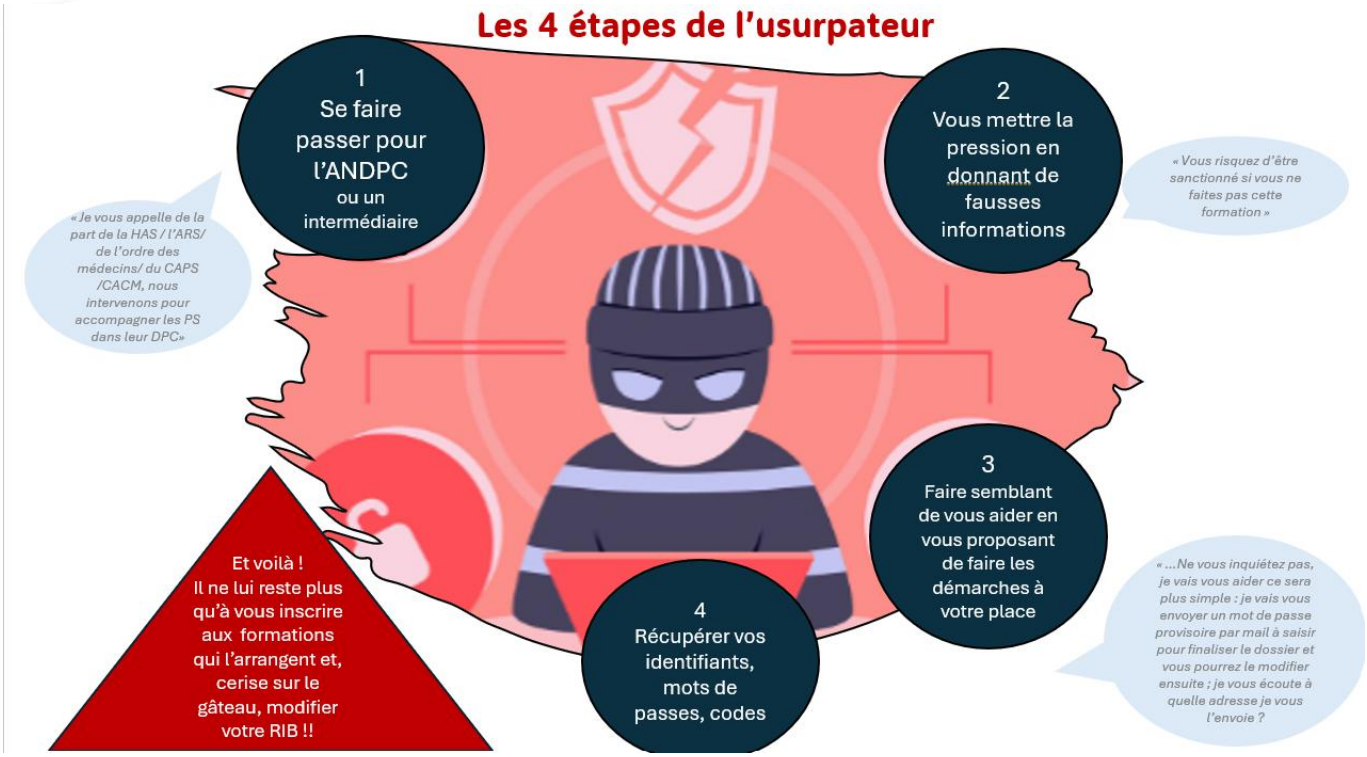
## Quel est le but de ces interventions ? Que risquez-vous ?

Votre mot passe, associé à votre identifiant est la clé d'accès à votre compte ; si des fraudeurs les obtiennent même temporairement,

- Ils peuvent vous inscrire aux actions de DPC déployées par l'organisme commanditaire de ces appels, quel que soit votre besoin, pour percevoir plus de financements de l'Agence ; cette **inscription forcée** peut se faire « à l'usure », avec votre accord ou sans que vous le sachiez, si votre espace est accessible par un tiers.
- Ils peuvent vous **désinscrire sans votre accord des actions de concurrents** pour vous inscrire à une de leur formation.
- Dès lors qu'ils ont accès à votre espace personnel, ils peuvent **modifier tous les champs relatifs à votre profil, y compris vos coordonnées bancaires** et ainsi, **remplacer votre RIB** par un autre sur lequel seront versées vos indemnisations.

**⚠ CES EXEMPLES SONT ISSUS DE SITUATIONS RÉELLES, TRAITÉES PAR L'AGENCE.**

# Fraudes, usurpations d'identité, démarchages abusifs : professionnels de santé, ce qui doit vous alerter




## Raccrochez, bloquez et signalez !

Dès que vous entendez « nous sommes mandatés par l'ANDPC / la HAS » ou « nous sommes des intermédiaires pour le DPC », menacez de les dénoncer avant de **raccrocher et de bloquer le numéro.**

## Trop tard ? Limitez les dégâts…

Un moment d'inattention de votre part et ils ont obtenu votre mot de passe ?

- **Modifier le immédiatement, vérifiez que vous avez accès à votre espace et qu'aucune modification de vos informations n'a été effectuée à votre insu ;**
- Si vous avez été inscrit contre votre gré, **désinscrivez-vous soit à partir de votre extranet, soit en contactant directement l'organisme (et non le démarcheur) ;**
- **Faites-nous un signalement lien vers formulaire de contact.**

**Un doute ? Appelez-nous au 01 48 76 19 05**



## Bientôt l'authentification forte, mise en place par l'Agence du DPC renforcera la sécurité de vos données

**Mais restez vigilant : le plus sophistiqué des coffres forts ne sert à rien si vous donnez sa combinaison !**